



## Enzy'canalisations

### Nettoyant siphons et canalisations



ECODÉTERGENT

**Produit enzymatique pour l'entretien des canalisations. Elimine les matières organiques responsable des mauvaises odeurs et du bouchage des canalisations.**

**Produit écologique sans danger pour les fosses septiques et stations d'épuration.**

**Puissant désodorisant.**

**Produit réalisé à partir de matières premières d'origine végétale et/ou minérale.**

#### CONSEIL D'UTILISATION

Entretien/prévention :

Verser le produit pur ou dilué à 5% dans de l'eau chaude (maxi 50°C) dans la canalisation.

Laisser agir une nuit entière.

Désodorisation :

Diluer le produit de 2 à 5% dans de l'eau.

Pulvériser sur la zone.

Renouveler éventuellement l'opération.

« Pour réduire l'impact environnemental, respectez les doses recommandées d'utilisation »

#### CONDITIONNEMENT

- Emballage : carton de 12 flacons de 1L.

#### DONNÉES TECHNIQUES

- Aspect : liquide limpide incolore

- pH : 6 - 7

- Densité : 0,99 - 1,01

#### PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

Produit réservé à un usage professionnel.

Éviter les projections oculaires.

Ne pas utiliser en association avec tout autre produit chimique.

#### STOCKAGE

Stocker à l'abri du gel.

#### SÉCURITÉ SELON FDS

Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé. Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Fiche "Ingrédients" disponible sur demande au 05.55.27.65.27 pour le personnel médical.

Détergent certifié par ECOCERT Greenlife selon le référentiel ECOCERT « Ecodétergent » disponible sur <http://detergents.ecocert.com>

Conforme à l'arrêté du 19/12/13 relatif au nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact de denrées alimentaires.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents.

Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais n'impliquent aucun engagement de notre part.

03-07-23 Ind. 2

